

# ARRETE TEMPORAIRE



129/2023

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

**Objet : Travaux au 10 rue Anatole France – fermeture rue Anatole France**  
**Réglementation de la circulation**

Le Maire de SAINT-AIGNAN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties,  
Vu la demande de la mairie de Mme BUXTON en date du 02 juin 2023,  
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation rue Anatole France pour permettre le stationnement d'un camion benne en vue des travaux au 10 rue Anatole France.

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Afin de permettre le stationnement d'un camion benne en vue des travaux au 10 rue Anatole France, il est nécessaire d'interdire la circulation, rue Anatole France le **lundi 12 juin de 8h à 19h**.

**ARTICLE 2** : Une signalisation adaptée sera mise en place par les services communaux.

**ARTICLE 3** : Dans la mesure où l'avancement des travaux le permettra, la circulation pourra être rétabli sans préavis.

**ARTICLE 4** : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Mme Anne-Charlotte BUXTON

Fait à Saint-Aignan, le 02 juin 2023  
Le Maire



Eric CARNAT